



QUEL AVENIR POUR LA SUISSE EN DEHORS DE L'UNION EUROPEENE ?

Mémoire de géopolitique
du Lcl Giordano ELMER
dans le cadre du séminaire



“ La mondialisation : dimensions politique, économique et sociale ”

Directeur :
Professeur Jean-Louis SCARINGELLA

TABLE DES MATIERES

FICHE DE PRESENTATION	4
1 INTRODUCTION	5
1.1 Pourquoi ce sujet de mémoire	5
1.2 L'expérience personnelle en France et ses conséquences pour la mémoire	5
1.3 Les explications pour les camarades non-francophones	5
2 LA SUISSE	5
2.1 La politique est l'art de réaliser demain ce qui semble impossible aujourd'hui.	5
2.2 Les débuts de la Suisse, pacte fédéral	6
2.3 L'absence de ressources naturelles fait progresser l'éducation	6
2.4 Performance économique Suisse	7
2.5 Les villes suisses en tête du palmarès mondial	10
2.6 Les entreprises bénéficient de conditions particulièrement avantageuses en Suisse	10
2.7 Négociations bilatérales terminées!	11
2.8 Quelques témoignages concernant la place suisse	11
2.9 Démocratie directe et indirecte	12
3 EUROPE ET GLOBALISATION	13
3.1 La position suisse face à la centralisation	15
3.2 Les politiques industrielles	15
3.3 Technologies transversales et l'innovation	16
3.4 L'approche européenne	17
3.5 Hautes technologies et la recherche	18
4 LES PRINCIPES ET LE POUVOIR	23
4.1 Changer de régime	24
4.2 Une proposition radicalement autre	24
4.3 La chance des petits	25
5 CONCLUSION	26
Annexe 1 : Pacte fédéral du 1er août 1291	28
Annexe 2 : Valeurs du parti majoritaire PDC	30
Annexe 1 : Statistique internationale	32

6 BIBLIOGRAPHIES

33

Fiche de présentation

1. Quel avenir pour la Suisse en dehors de l'Union Européenne ?
2. Lieutenant-colonel Giordano ELMER (SUISSE).
3. Avril 2002.
4. Division C- Groupe 3.
5. Synthèse
Le peuple suisse a refusé l'adhésion à l'U.E. par son vote. En analysant les données économiques et le fonctionnement politique, trois facteurs majeurs montrent le pourquoi du non. Manque de liberté pour les entreprises lequel empêche l'avancement sur les marchés internationales et côté politique, c'est les droits des petits pays mis en danger par des nouveaux modèles de gouvernance et le manque de démocratie directe, soit une construction européenne sans l'accord direct du peuple concerné.
6. Mots clés : Traités bilatéraux, mondialisation, .

1 Introduction

1.1 Pourquoi ce sujet de mémoire

L'objet du mémoire est la comparaison de l'Union européenne et la Suisse enfin de pouvoir établir la possibilité pour le futur des deux états et de répondre à la question. La Suisse peut-elle avoir un futur sans être dans l'Union européenne ? » C'est en fait LA QUESTION qui perturbe les Suisses depuis quelques années. La Suisse est plus éloignée que jamais de l'adhésion à l'Union européenne. Elle a choisi la voie des traités dit « Bilatérales » après avoir refusé à la grande majorité par votation populaire, l'adhésion à l'Union Européenne.

1.2 L'expérience personnelle en France et ses conséquences pour la mémoire

Pendant mon année à Paris je me suis rendu compte, que la situation de la Suisse est méconnue. La connaissance se résume souvent à la richesse du peuple et au secret bancaire, mais on ne sait presque rien sur la façon dont ils y sont parvenus. C'est pour cette raison que je veux par la suite, le plus brièvement possible, expliquer quelques points cruciaux dans les domaines de l'histoire, la politique et l'économie.

Ensuite je propose un tableau général des processus socio-économiques et des défis que connaît aujourd'hui l'Union européenne pour terminer avec des scénarios et mesures possibles.

1.3 Les explications pour les camarades non-francophones

Pour faciliter la lecture des éventuels stagiaires non-francophone, comme moi-même, j'ai ajouté quelquefois une explication supplémentaire de Hachette, en fond de page.

2 La Suisse

2.1 La politique est l'art de réaliser demain ce qui semble impossible aujourd'hui.

Cette maxime m'a toujours fasciné. Mais il y en a une autre qui dit : la politique est l'art du consensus, la "realpolitik¹". A l'évidence, ces deux maximes vont de pair, faute de quoi la politique ne serait que compromis, uniquement de la navigation à vue. La première devise présuppose d'avoir une vision.

Quelle est, alors, la vision de la Suisse face à l'Europe et au monde? Qu'aimerions-nous réaliser demain qui nous semble impossible aujourd'hui? Difficile de répondre à cette question. Mais il est néanmoins important de s'interroger. Même si nous souhaitions faire un retour dans le passé, à une époque où tout était encore simple, les faits nous démontrent qu'il est purement illusoire de vouloir arrêter le temps.

Dans les années 90, le mur de Berlin s'écroulait sans préavis, et ce fait historique a subitement changé la définition de l'Europe. Si l'Union européenne compte aujourd'hui 15

¹ Traduit depuis l'allemand : la politique comparée à la réalité quotidienne

membres, l'Europe représentée au sein du Conseil de l'Europe en compte plus de quarante. De même, les délais de mise en place du processus de construction de l'Europe ont totalement changé et les conflits qui ont éclaté dans les Balkans ont remis à l'ordre du jour la question du développement et de la sécurité dans la zone méditerranéenne et en Asie mineure. En second lieu, l'histoire de la Suisse nous apprend que notre pays est le fruit d'une volonté interne, mais aussi de forces et d'équilibres externes. Notre neutralité — qui doit constamment être redéfinie par rapport au contexte historique — en est un exemple. L'image d'une Suisse à l'extérieur ou isolée des forces qui constituent l'Europe est totalement hors de l'histoire, comme le rappelle notamment l'historien Jean-François Bergier dans son livre "Europe et les Suisses".

2.2 Les débuts de la Suisse, pacte fédéral

Pour mieux comprendre la notion « notre pays est le fruit d'une volonté interne » je propose de commencer avec le Pacte fédéral du 1er août 1291 lequel est repris en annexe 1:

«les formes consacrées, les mesures prises en vue de la sécurité et de la paix... .Si d'autre part un conflit surgit entre quelques-uns, les plus sages des confédérés doivent intervenir en médiateurs pour apaiser le différend de la façon qui leur paraîtra efficace; et les autres confédérés doivent se tourner contre la partie qui repousserait leur sentence. »²

J'espère avoir démontré qu'il n'y a pas « le vrai suisse », il faut imaginer des personnes vivant en Europe lesquels se sont regroupées pour fonder un pacte de défense et une indépendance de tout régime extérieur. Autrement dit, ils veulent travailler pour eux même et décider avec indépendance de leur sort. C'est du 13^{ème} au début du 19^{ème} siècle que 23 autres groupes européens se sont ralliés en tant que « cantons » à ce pacte d'indépendance et de défense pour former peu à peu ce qui deviendra la Suisse de 1848. Avec la constitution de 1848 la Confédération Helvétique était créée et ce fut la 2^{ème} démocratie après les Etats-Unis d'Amérique.

C'est toujours dans cet esprit d'indépendance suivi par une volonté de neutralité que les Suisses ont continué à concevoir le travail, le social, la politique et leur mode de vie. Les Suisses sont convaincus qu'ils ont toujours fait des efforts considérables, souvent coûteux pour atteindre des buts souvent difficiles. Comme disait M. Godet³ lors d'un expose au CID : Il y a toujours un pourquoi ! Par exemple : Pourquoi y a t-il moins de chômeurs au Portugal qu'en France ? Et pourquoi y a-t-il moins de chômeurs portugais en France que de chômeurs français en France ? Parce que la volonté et l'esprit d'un peuple décident de son avancement.

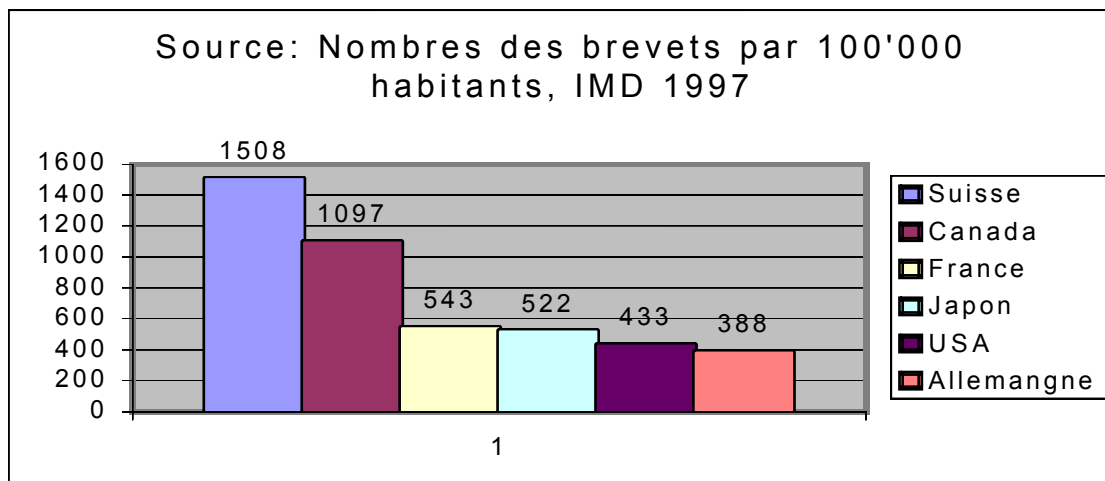
2.3 L'absence de ressources naturelles fait progresser l'éducation

Manquant de ressources naturelles, nos ancêtres ont visé très vite sur l'éducation, laquelle nous a beaucoup apporté. La preuve en est, que la Suisse compte le plus grand nombre de

² Origine: (Quellenwerk zur Entstehung der Schweizerischen Eidgenossenschaft Abt. 1, Urkunden Bd., 1 Aarau 1933)

³ Michel Godet, professeur au Conservatoire national des arts et métiers

Prix Nobel et la plus forte densité de brevets au monde, proportionnellement au nombre d'habitants.



Le système de formation en Suisse est axé sur les besoins de l'économie. Le but de l'éducation publique est de former un futur citoyen responsable, lequel trouve sa place dans l'économie nationale et respectivement internationale. Une forte majorité des jeunes font un apprentissage. La Suisse offre, en outre, un dense réseau d'excellentes hautes écoles et universités. Dès lors, il n'est pas surprenant de retrouver la Suisse parmi les pays dont les dépenses publiques sont les plus élevées en matière d'éducation et de formation.

2.4 Performance économique Suisse

En 1999 le produit national brut (PNB) de la Suisse s'élève à 395 milliards de francs suisses (estimé), soit 265 milliards Euro.

Cela signifie un revenu par habitant de 51'164 francs (34'109 Euro) qui place la Suisse en tête des économies développées. Le degré d'occupation de la population est élevé: Avec 75,2%, à la pointe des pays européens, il se rapproche des valeurs enregistrées aux USA et au Japon.

Le taux de chômage se stabilise depuis 1999 en dessous de 2%.

Compétitivité internationale⁴

1. Singapour	4. Canada	7. Grande-Bretagne	23. France
2. Hong Kong	5. Nouvelle-Zélande	12. Pays-Bas	25. Allemagne
3. USA	6. Suisse	14. Japon	39. Italie

Une économie ouverte

Un franc sur deux est gagné à l'étranger. La Suisse est parmi les plus importants pays exportateurs de services (13. rang mondial) et de marchandises (16. rang).

La Suisse est un important partenaire de l'économie européenne. Elle est le troisième fournisseur de l'Union européenne, derrière les Etats-Unis et le Japon, et elle est le deuxième

⁴ Classement selon le World Economic Forum (1997). Sur un total de 49 pays classés

plus grand client de l'Union européenne derrière les Etats-Unis, mais largement devant le Japon.

La dépendance de l'export

Les entreprises suisses sont très compétitives au niveau international. Dans certains secteurs, plus de 90 % des biens et services sont exportés. Les plus connus sont les montres, le chocolat et le fromage. Néanmoins, la mécanique, l'électrotechnique et la chimie représentent à elles seules plus de la moitié des revenus suisses d'exportation. La Suisse est l'un des principaux exportateurs de produits tels que les machines textiles, les machines à papier, le matériel d'imprimerie, les machines-outils de précision (perçage des métaux), les ascenseurs et escalators, le matériel de conditionnement et les chemins de fer à crémaillère. Précisons toutefois que plusieurs des éléments qui entrent dans la composition de ces produits sont désormais fabriqués à l'étranger.

Services financiers

En Suisse, les banques mettent à disposition des personnes qui souhaitent placer des capitaux une large palette de produits financiers et de services. L'importation et l'exportation de devises étrangères ne sont pas soumises à autorisation. La Suisse est un centre reconnu pour la gestion professionnelle des fortunes des particuliers et des investisseurs institutionnels. La Suisse, qui détient une part de 35% du marché, est aujourd'hui en tête dans le monde dans le domaine de la gestion de fortunes. Ce qui est aussi dû à la confiance dans les collaborateurs et la fiabilité des services.

Le secteur de la chimie

La Suisse figure parmi les plus grands producteurs de produits pharmaceutiques. L'industrie chimique, qui s'est spécialisée dans les colorants, les essences de parfum et les arômes alimentaires, a fait de Bâle sa métropole. Les principales entreprises chimiques suisses sont Hoffmann-La Roche et Novartis (cette dernière est née de la fusion de Ciba-Geigy et de Sandoz en 1996).

Les Suisses à l'étranger

L'industrie chimique a été la première à ouvrir des succursales à l'étranger. A l'origine, il s'agissait d'échapper aux mesures de protectionnisme imposées par les autres pays, à la fin de la Première Guerre mondiale. Aujourd'hui, près d'un franc sur deux comptabilisé en Suisse a été gagné à l'étranger.

De 1988 à 1998, le nombre de personnes travaillant à l'étranger pour des entreprises suisses est passé de 890 000 à 1,61 millions, les services arrivant en première position.

Un certain nombre de sociétés multinationales ont établi leur siège en Suisse. Leurs activités portent sur l'industrie chimique, pharmaceutique et alimentaire, les machines-outils ainsi que le secteur bancaire et les assurances.

La Suisse s'est engagée dans le processus de la mondialisation. Une étude publiée en 2002 par le magazine américain "Foreign Policy" place la Suisse au 2^{ème} rang des pays les plus

mondialisés. L'étude prend en compte des facteurs tels que la proportion du commerce dans l'économie nationale, le volume de l'investissement étranger direct et le taux d'utilisation des télécommunications internationales et du réseau Internet par rapport au nombre d'habitants.

Distance politique, ouverture économique

En dépit de son rayonnement économique à travers le monde, la Suisse s'est toujours tenue à l'écart des grandes instances internationales, fidèle à sa longue tradition de neutralité.

Il n'empêche que les principaux partenaires commerciaux de la Suisse sont les pays de l'Union européenne, l'Allemagne notamment, la France, et la Grande-Bretagne. En 2000, la Suisse a réalisé 60 % de ses exportations et 78 % de ses importations avec l'U.E. La population suisse s'est prononcée en faveur de l'adhésion à l'ONU en mars 2002.

Stabilité économique, politique et financière

Depuis la fin de la 2^{ème} guerre, les partenaires sociaux et parties politiques à la convention collective s'engagent à trouver une solution pacifique aux conflits. Ces accords contribuent à un excellent climat de travail; Les grèves sont extrêmement rares.

Sur la scène politique, les quatre plus grands partis forment une coalition gouvernementale équilibrée, qui offre des conditions cadres favorables aux entrepreneurs et aux compagnies.

La confiance vis-à-vis de la Suisse s'explique aussi par la force du franc, une des monnaies les plus stables au monde, avec des taux d'intérêt bas.

Economie orientée vers la qualité et la productivité

Avec un temps de travail moyen de 42 heures par semaine, nous travaillons d'avantage qu'ailleurs.

Avec peu de coûts salariaux annexes, un haut degré de motivation des employés ainsi que des standards de qualité reconnus, les coûts du travail en Suisse sont attractifs au niveau international.

Essor des femmes entrepreneurs et salariées en Suisse

La Suisse vient en tête suivie de près du Danemark et de la Suède en ce qui concerne la participation active des femmes dans l'économie. Selon une étude récente de l'OCDE, le taux de 72% de femmes actives en Suisse dépasse clairement la moyenne de l'Union européenne, du Japon et même celle des Etats-Unis. La tertiarisation et le développement de la société d'information profitent également aux femmes entrepreneurs indépendantes. Alors qu'elles n'étaient que 13,1% dans les années 80, elles représentent plus d'un tiers des indépendants aujourd'hui en Suisse. La flexibilité et la mobilité comparativement élevées d'une part majeure de la population, démontrent que le marché suisse n'a rien à craindre d'une comparaison internationale.

2.5 Les villes suisses en tête du palmarès mondial

Lors d'une récente enquête⁵ menée dans 218 villes à travers le monde, les villes suisses de Zurich, Berne et Genève ont été considérées comme étant au top niveau pour ce qui est de l'attrait qu'elles exercent. Alors que Zurich et Berne sont en tête du palmarès avec Vancouver et Vienne, Genève partage la 5ème position avec Sydney, cette enquête a évalué plusieurs villes mondiales sur la base de 39 critères incluant des facteurs politiques, économiques et environnementaux, la sécurité des personnes, la santé, l'éducation, les transports ou d'autres services publics, elle est réalisée chaque année pour aider les sociétés multinationales dans l'envoi de leurs collaborateurs à l'étranger. La ville de New York a servi de base à l'étude et s'est vue attribuer un score de 100 points. En comparaison, les deux villes de Berne et de Zurich ont atteint un score de 106 points et Genève de 105,5 points, ce qui leur a permis de se positionner en tête de liste quant à la qualité de vie.

La Suisse, non contente de dominer le palmarès des cinq premières places avec trois villes, était également le seul pays à avoir plus d'une ville citée parmi les 10 meilleurs classements. Le fait que les trois villes suisses considérées dans le cadre de l'enquête arrivent en tête de classement est une bonne indication de la qualité générale du niveau de vie en Suisse.

2.6 Les entreprises bénéficient de conditions particulièrement avantageuses en Suisse

Selon l'étude menée par KPMG International Center, il apparaît que les taxes payées par les entreprises en Suisse figurent parmi les plus avantageuses au monde. Cette enquête a pris en considération le niveau d'imposition des entreprises de 60 pays, dont les 29 états membres de l'OCDE ainsi que la plupart des pays d'Amérique Latine et de l'espace Asie et Pacifique. Avec un pourcentage de 25,1 %, la Suisse présentait en 1999 le taux d'imposition le plus bas accordé aux entreprises parmi les principaux acteurs économiques. En comparaison, les taux des cinq principaux pays européens étaient tous sensiblement supérieurs : Grande-Bretagne (31%), Espagne (35%), France (41,25%), Italie (41,25%) et Allemagne (43,6%). En regard avec d'autres puissances comme les Etats-Unis (40%) ou le Japon (48%), la Suisse demeure également particulièrement favorable pour les entreprises.

Une poignée de pays reste toutefois plus avantageuses à l'égard des entreprises que la Suisse, dont un seul en Europe, la Hongrie (18%), accompagné du Chili, de l'Equateur et de Honk Kong.

Grâce à ses excellentes infrastructures, à son niveau et sa qualité de vie et, ainsi qu' aux conditions avantageuses qu'elle accorde aux entreprises, la Suisse demeure une adresse de choix, au cœur de l'Europe, pour des sociétés multinationales qui souhaitent établir leur base sur le continent mais pas forcément sur le territoire de l'Union européenne.

⁵ Etude réalisée par William M. Mercer Companies LLC

2.7 Négociations bilatérales terminées!

Après quatre ans de négociations, la Suisse est parvenue à un accord avec l'Union européenne. Il a cependant fallu attendre six ans pour conclure un paquet d'accords dans sept domaines: La recherche, la suppression des obstacles techniques au commerce, l'accès aux marchés publics, la libre circulation des personnes, l'accès aux marchés agricoles, le trafic terrestre et le trafic aérien:

Les contrats sont ratifiés et les entreprises en Suisse vont profiter des point suivants:

- **Libre circulation des personnes:** Il s'agit d'introduire par étapes la libre circulation des personnes entre la Suisse et les Etats de l'UE. La libre circulation des personnes sera introduite à l'essai après 5 ans, pour une période de 7 années, l'immigration en Suisse reste sous contrôle et, en cas d'afflux massif, elle peut être contingentée.
- **Obstacles techniques au commerce:** Il s'agit de faciliter les échanges de produits industriels entre la Suisse et l'UE par un accord bilatéral sur la reconnaissance mutuelle des rapports d'essai, des certificats, des marques et déclarations de conformité. L'accord prévoit que les procédures d'examen de la conformité effectuées dans le pays d'exportation sur la base des dispositions de l'autre partie sont reconnues.
- **Marchés publics:** Afin de compléter l'Accord OMC, les règles OMC sont étendues aux communes. Ainsi la Suisse atteint le même niveau de libéralisation que les Etats de l'UE. Par ailleurs, cet Accord s'étend également aux mandats d'entreprises sous conditions privilégiées de droit privé dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, du transport urbain et aux mandats des entités de droit public opérant dans les secteurs des chemins de fer et des télécommunications.

2.8 Quelques témoignages concernant la place suisse

Dr. Karl Kümmerle

Directeur du Centre de recherche IBM à Zurich

«IBM a choisi la Suisse comme site de son centre européen de recherche pour les raisons suivantes: La neutralité, la situation géographique au cœur du continent avec des liaisons aériennes dans toutes les directions ainsi que l'existence d'un département informatique renommé à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. La Suisse reste un lieu de travail attractif pour les gens de différentes nationalités.»

Louis R. Hughes

Président de GM International Operations et vice-président de la direction de General Motors Corporation

«Nous sommes heureux d'avoir notre siège pour General Motors International Operations à Zurich, en Suisse. Depuis que nous nous y sommes installés, il y a plus de dix ans, nous avons bénéficié d'une excellente infrastructure, du professionnalisme d'employés suisses hautement qualifiés, polyglottes, et de l'ouverture de la société, tous les ingrédients d'un bon environnement pour une entreprise active au niveau international.»

Peter Grüschow

Président directeur général de Siemens Suisse SA

«Le niveau de formation et la motivation au travail de nos employés sont pour moi les facteurs clés qui font de la Suisse un site d'affaires très attractif. A cela s'ajoutent probablement les clients les plus exigeants qui réclament chaque jour de nous les plus hautes performances.»

Tim Wentworth

Président d'International Mary Kay Inc., à La Chaux-de-Fonds, NE

«Comme multinationale américaine installée depuis peu en Suisse, nous étions très impressionnés par l'enthousiasme des autorités cantonales et communales pour faire avancer le projet, pour nous assister pendant la phase de développement et, encore maintenant que nous sommes établis, pour optimiser nos investissements. Pour un fabricant mondial et distributeur de cosmétiques haut de gamme, la renommée mondiale du «Swiss made» n'était qu'un des avantages parmi beaucoup d'autres.»

2.9 Démocratie directe et indirecte

En Suisse, comme dans tous les pays démocratiques, les citoyens élisent des représentants qui agissent en leur nom. Mais la Suisse offre également à ses citoyens la chance de prendre directement part au processus de décision. Bien que la démocratie directe ne soit en aucun cas un phénomène unique en Suisse - l'Italie et nombre d'Etats américains comptent parmi les pays qui accordent aux électeurs un important pouvoir décisionnaire - le système suisse est probablement le plus élaboré au monde. Les citoyens suisses peuvent aussi bien proposer une loi de leur propre initiative que s'opposer à une loi déjà approuvée par le Parlement. Si le Parlement décide que la motion proposée est anticonstitutionnelle ou qu'elle est contraire au droit international, il peut outrepasser ce droit. Une telle mesure n'est cependant possible que dans ce cas.

Les droits du peuple

Selon l'objet en question, le peuple peut être consulté de deux manières différentes, par le biais de l'initiative populaire ou du référendum.

Initiative populaire:

Si les électeurs - rassemblés en général en un groupe de pression - récoltent 100 000 signatures (sur environ 4'000'000 millions d'électeurs potentiels) favorables à une initiative spécifique, la question doit être soumise au vote national. En théorie, une initiative ne peut porter que sur des questions d'ordre constitutionnel mais, dans la pratique, celles-ci ont eu trait à toutes sortes de sujets. Les récentes initiatives concernaient entre autres la réduction des dépenses militaires (rejetée) et la limitation de la proportion des ressortissants étrangers à 18% (rejetée). Des initiatives plus "exotiques" ont également vu le jour, leur objectif étant de faciliter l'ouverture de casinos (acceptée), achat de 34 avions de combat FA-18 (acceptée), protéger les marais (acceptée) et interdire la production et la vente d'absinthe (acceptée). La réduction du temps de travail à 35 heures (rejetée). L'adhésion à l'ONU (acceptée). La

première d'entre elles s'inscrivant dans le cadre du système actuel fut soumise au vote en 1893. Elle demandait l'interdiction de la pratique juive qui consistait à abattre le bétail de boucherie sans l'avoir préalablement étourdi. Elle fut acceptée en dépit de l'avis du Parlement. Référendum:

Les Suisses utilisent le terme de "référendum" pour un vote populaire visant à remettre en question un texte de loi déjà approuvé par l'assemblée fédérale. Si une personne ou un groupe s'opposant à la nouvelle loi réussit à récolter 50 000 signatures dans les 100 jours qui suivent sa publication officielle, les électeurs ont le pouvoir de décider. Dans la plupart des cas, un référendum n'a lieu que si des personnes fortement mobilisées par la question en jeu réussissent à recueillir un nombre suffisant de signatures. Toutefois, les autorités sont obligées d'organiser un référendum si la législation comporte un amendement à la constitution initié par le Gouvernement ou toute proposition faite à la Suisse de signer un accord international important ne pouvant être annulé.

Pour aboutir, une initiative ou un référendum obligatoire, doit obtenir une "double majorité", c'est-à-dire recevoir l'approbation de la majorité du peuple et de celle des cantons.

3 Europe et globalisation

Au cours de la dernière décennie, l'Europe a beaucoup évolué. Deux dimensions sont particulièrement fondamentales: la globalisation et la révolution technologique. L'intensité du processus de globalisation des économies leur donne une actualité particulière. Bien sûr, ce phénomène a des précédents historiques. Ainsi, à la fin du XIX^e siècle et jusqu'à la première guerre mondiale, la libéralisation des échanges, les migrations, l'intégration financière via l'étalon or⁶, avaient créé une forte internationalisation qui, à son tour, a été le moteur essentiel d'un processus de convergence^{7 8}.

Il est également vrai qu'il faut tempérer la vision selon laquelle la mondialisation serait aujourd'hui omnipotente. D'une part, le bien-être des citoyens d'un pays reste encore principalement déterminé par la performance intrinsèque⁹ de son économie¹⁰. D'autre part, la globalisation est partielle. La Suisse occupe la 2^{ème} position concernant l'ouverture et la globalisation. Ainsi, sur le plan géographique, l'Afrique qui couvre près d'un quart de la surface de la terre et contient 12% de sa population, est de plus en plus marginalisée¹¹. Au sein même de nos sociétés, se manifeste une tension entre le "global" et le "local": Une minorité pense et vit le global, alors que le reste de la population s'immerge dans le local, en quête d'identité et d'appartenance¹². Il reste qu'on assiste à l'émergence incontournable d'un

6 Métal ou monnaie de référence qui fonde la valeur d'une unité monétaire

7 Avoir le même but, la même tendance

8 Williamson, 1996

9 Qui appartient en propre à ce dont on parle, lui est essentiel

10 Pisani-Ferry, 1997

11 Holmén, 1997

12 Delors, 1997

marché mondial en termes d'échanges et de production. Le phénomène se manifeste sous diverses formes dans les pays dits « triade », soit les Etats unis, l'Europe et le Japon. Ainsi, le commerce international s'accroît rapidement de sorte qu'aujourd'hui les échanges des biens et services représentent plus de 40% du PIB mondial. Les investissements directs étrangers ont connu une expansion encore plus forte entre 1981 et 1993, ces investissements ont eu un taux de croissance presque double de celui des exportations. En outre, une fraction importante du commerce mondial correspond à des transactions intra-entreprises, elles représentent plus d'un tiers des exportations totales.

Quant au volume des transactions financières internationales, il augmente de façon effrénée chaque jour, le chiffre d'affaires des marchés de devises s'élève à environ 1000 milliards de dollars et le montant des transactions boursières internationales est d'environ 1.500 milliards de dollars. Ceci implique, que toute différence de rendement anticipé entre les places financières donne instantanément lieu à un déplacement d'actifs.

Parmi les facteurs qui facilitent le processus de globalisation, on peut citer la réduction des coûts de transport entre 1985 et 1992, le prix, en termes réels, du fret maritime a diminué de 25%, celui du fret aérien transatlantique de 30%, et celui du transport aérien transatlantique de passagers, de 50%. Un autre facteur est la diffusion des nouvelles technologies dans le domaine de la transmission de l'information et la chute exponentielle de leurs coûts.

Ces facteurs dont la cause venant de l'extérieur, ont été accompagnés par des politiques volontaristes de libéralisation des échanges et de privatisations. Autant dans les pays développés que dans les pays en développement, un ensemble de barrières réglementaires et institutionnelles à la concurrence internationale a disparu. Ainsi, depuis 1947, les tarifs douaniers européens sont passés de 45% à plus ou moins 4%.

Corrélativement s'affirment de grandes entreprises, telles que Microsoft et Intel, qui adoptent des stratégies globales et qui constituent des oligopoles, voire des monopoles, au niveau mondial. Dans ce contexte d'une interdépendance stratégique accrue des nations, des groupements régionaux et des firmes, se pose alors la question des nouvelles formes de gouvernance¹³ capables d'assurer un ordre international.

D'un point de vue économique, une justification d'une forme d'organisation internationale repose sur l'existence de "défaillances transnationales du marché", à savoir d'importantes externalités¹⁴ positives, par exemple dans le domaine de la Recherche et Développement ou négatives, par exemple en matière de pollution. Le fait que les gouvernements nationaux donnent peu de poids à des coûts qu'ils imposent à d'autres pays ou à des bénéfices qui profitent à d'autres pays, implique que chaque gouvernement est disposé à accepter un niveau d'activité supérieur ou inférieur à l'optimum collectif. En l'absence d'une forme de coopération internationale, les États seront soumis à un "dilemme du prisonnier", selon lequel

13 Gestion rigoureuse d'un état

14 Facteurs externes (sociaux, écologiques etc), qui influent sur l'économie

chacun se trouve globalement dans une plus mauvaise situation s'il poursuit ses seuls intérêts. En réponse à ces divers dysfonctionnements, plusieurs degrés de gouvernance peuvent alors être adoptés.

3.1 La position suisse face à la centralisation

La Suisse ne fait donc pas partie de l'UE. Cette position est souvent décrite comme un extrême parce qu'on peut se limiter à une coordination spontanée de politiques, laissée au choix de chaque État. Celui-ci conserve le droit de déterminer ses politiques domestiques, mais participe à des négociations avec les autres États. En l'occurrence la Suisse doit traiter avec Bruxelles et attendre la ratification des 15 pays membres et plus tard, après l'élargissement, avec encore davantage de pays.

Une telle décentralisation peut être incapable de résoudre les problèmes précédents. En l'absence d'un engagement contraignant, la coopération risque de ne pas être crédible et stable. Plusieurs aspects sont à souligner: la question de l'information incomplète entre parties, la tentation de se comporter en "free-rider" et la nécessité de sanctions, la répartition, entre États des coûts et des bénéfices de la coopération. Cette dernière question est importante lorsqu'elle porte sur un nombre considérable de partenaires et qu'il existe de fortes asymétries entre pays. A l'autre extrême, toute forme de centralisation facilite l'internalisation des effets externes, favorise l'exploitation des économies d'échelle en matière de biens publics, permet des redistributions effectives. Par contre, cette centralisation implique aussi des contraintes vis-à-vis de la souveraineté nationale.

Celle-ci peut être atténuées par un processus graduel d'apprentissage dans un sous-domaine, qui crée la confiance entre partenaires et permet ensuite une extension progressive. On retrouve cette distinction dans le cadre de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Ses concepts de base, relatifs à l'organisation internationale, sont le principe du traitement national, la réciprocité qui requiert des concessions d'égale valeur et la clause de la nation la plus favorisée. C'est ce que R. Lawrence en 1996 appelle une intégration superficielle ("shallow integration"). Elle préserve l'autonomie nationale, favorise la diversité, évite d'imposer ses pratiques à autrui, permet l'expérimentation institutionnelle, voire la concurrence entre règles.

A l'opposé, l'intégration approfondie ("deep integration") dépasse cette approche. Elle requiert un accès équivalent et non seulement des concessions équivalentes; elle recherche des règles du jeu communes qui vont au-delà du traitement national, ce qui suppose un rapprochement et une réconciliation de certaines politiques domestiques. C'est la situation de l'Union européenne.

3.2 Les politiques industrielles

Ainsi les formes d'organisation internationale diffèrent, non seulement selon le degré de coordination des politiques à effet extérieur, mais aussi selon le niveau d'harmonisation et de

coordination entre politiques nationales internes. Plus précisément, les principes qui caractérisent une forme d'organisation internationale comprennent les éléments suivants:

1. Le degré de transparence et d'échange d'information;
2. L'importance de la reconnaissance mutuelle qui repose sur le degré de confiance entre les parties, par rapport à un recours à des règles communes plus contraignantes;
3. Le contenu des accords sur des normes minimales en matière de règles et de comportements;
4. Le rôle de mécanismes redistributifs;
5. La crédibilité des instruments de mise en œuvre, y compris le vote à majorité et le veto;
6. La qualité du consensus sur des valeurs communes.

C'est dans ce contexte que doivent jouer les politiques industrielles et de concurrence, au niveau communautaire, mais aussi au niveau mondial.

La concurrence technologique internationale s'est accentuée. Or, un des principaux éléments clé de la croissance est le progrès des connaissances et l'innovation. Cette dynamique dépend d'un jeu complexe de facteurs divers, mais la production de connaissances et de technologies nouvelles y joue un rôle de premier ordre.

3.3 Technologies transversales et l'innovation

L'Union européenne doit porter une attention particulière aux technologies transversales qui, comme la logistique, les processus industriels, les logiciels, les services aux entreprises, trouvent des applications dans l'ensemble du tissu économique et en renforcent la compétitivité. Quant à l'innovation, le Livre Vert de la Commission européenne qui lui est consacré montre son rôle multiple. En tant que force motrice, elle tire les entreprises vers des objectifs ambitieux et à long terme. Elle conduit aussi au renouvellement des structures industrielles. Elle est à l'origine de nouveaux secteurs d'activité économique.

Schématiquement, l'innovation c'est :

1. Le renouvellement et l'élargissement de la gamme de produits et services, et des marchés associés;
2. La mise en place de nouvelles méthodes de production, d'approvisionnement et de distribution;
3. L'introduction de changements dans la gestion, l'organisation ainsi que les conditions de travail et les qualifications des travailleurs. L'entreprise innovante présente donc un certain nombre de caractéristiques qui peuvent être regroupées en deux grandes catégories de compétences:
 - Les compétences stratégiques : vision à long terme; aptitude à identifier, voire anticiper les tendances du marché; volonté et capacité de collecter, de traiter et d'intégrer l'information technologique et économique;
 - Les compétences organisationnelles : goût et maîtrise du risque; coopération interne, entre les différents départements fonctionnels, et externe, avec la recherche publique,

les cabinets conseils, les clients et les fournisseurs; implication de l'ensemble de l'entreprise dans le processus de changement et investissements en ressources humaines. C'est cette approche globale qui a fait par exemple le succès de la montre suisse : Swatch. Celle-ci traduit en pratique quatre innovations simultanées dans:

- La conception (réduction des pièces);
- La production (montage du boîtier en une seule pièce);
- Le design (nouveau concept de présentation des montres);
- La distribution (points de vente non spécialisés).

Confrontés à ces enjeux essentiels, on peut s'interroger sur la compétitivité de l'Union européenne. Le concept de compétitivité est de plus en plus utilisé, en dépit de son ambiguïté. Cette ambiguïté est particulièrement forte aux États-Unis. La compétitivité y est vue comme un affrontement économique entre nations. Selon P. Krugman, la compétitivité est, au mieux, une notion superflue, au pire, un concept dangereux superflu du fait que le niveau de vie croissant pour l'essentiel au même rythme que la productivité d'un pays, la notion de compétitivité n'ajoute rien à la bonne compréhension des performances économiques d'un pays. Mais la compétitivité peut également être un concept dangereux, si l'on assimile l'idée de la concurrence entre entreprises sur leurs marchés respectifs, à la concurrence entre pays sur le marché mondial.

La "rhétorique de la compétitivité" qui en découle repose, peut être, sur une analogie erronée, étant donné que les pays, qui sont à la fois, les uns pour les autres, des marchés d'exportation et des fournisseurs de biens et services, "ne se concurrencent pas entre eux de la même façon que les entreprises". En outre, cette rhétorique risque d'exacerber les conflits commerciaux et les appels au protectionnisme, car les responsables politiques sont conduits, à tort, à considérer les échanges comme "un jeu à somme nulle" dans lequel les bénéfices d'un pays et les pertes des autres s'équilibrent.

3.4 L'approche européenne

L'approche européenne est différente. A la lumière du Livre Blanc et des travaux ultérieurs effectués par les services de la Commission, 4 points sont à souligner.

1. La compétitivité de l'Union européenne, au niveau global, est conçue comme un instrument pour assurer un espace européen attractif en terme d'activités et d'emplois, et finalement pour permettre un développement soutenable. Pour ce faire, il s'agit d'améliorer l'efficacité des facteurs "immobiles", tels que les infrastructures matérielles et immatérielles, la qualité de la recherche, la formation et l'éducation, les réseaux de services. Dans une perspective dynamique, la croissance de la productivité globale des facteurs, et non seulement du travail, exerce une influence importante, notamment pour la localisation et l'ancrage des investissements.
2. Un second aspect de l'approche communautaire est que le recours à des comparaisons entre pays, notamment la Triade, sur le plan de la compétitivité n'implique pas une vision

des échanges commerciaux comme étant un jeu à somme nulle. Au contraire, le Livre Blanc est explicite l'ouverture aux échanges internationaux est bénéfique pour l'Union européenne, y compris dans le cas des pays à bas salaires. La croissance de la demande mondiale, à travers le développement des pays pauvres, conduit à un jeu à somme positive, le protectionnisme serait suicidaire pour l'U.E., première puissance commerciale mondiale, et serait contraire aux buts qu'elle proclame, notamment pour encourager le décollage des pays les plus pauvres.

3. En identifiant les différences entre pays, sur la base d'indicateurs en termes d'input (ressources) et d'output (performances), l'objectif est principalement de disposer de points de repères (benchmarking), de mettre en lumière les "meilleures pratiques", et de permettre ainsi des processus d'apprentissage qui encouragent l'amélioration des régulations publiques et des comportements européens.
4. Dans le cadre du Livre Blanc, il apparaît que les principaux efforts pour améliorer la compétitivité sont internes à l'Union européenne et aux pays membres. Dans la recherche de cette compétitivité interne, deux aspects sont soulignés, en premier lieu l'importance des facteurs immatériels ("intangibles") et qualitatifs, en second lieu le rôle central des entreprises et de leurs investissements.

3.5 Hautes technologies et la recherche

Face à ces enjeux, il serait erroné de croire que l'Union européenne est désarmée. Elle a un surplus commercial avec le reste du monde, elle attire la plus grande part des investissements directs mondiaux, elle dispose d'une main-d'œuvre de bonne qualité, et elle excelle dans le domaine de la recherche scientifique, les publications scientifiques sont comparables à celles des Etats Unis et à celles du Japon.

Malgré tous ces atouts, il reste que les performances de l'Europe sont en deçà de son véritable potentiel, ce qui se paie par un niveau de chômage trop haut. Parmi les multiples défis il faudrait en souligner trois. Traditionnellement très orientée vers la science et la recherche, l'Europe devrait être mieux placée dans la course technologique.

Malheureusement, la recherche européenne ne se traduit pas assez par des applications industrielles ouvrant de nouveaux marchés. Ainsi, la part des brevets pris par l'Union Européenne a décliné aussi bien aux États-Unis qu'en Europe, et ce déclin s'accélère. Plus préoccupant encore, l'avantage comparatif de l'Europe s'est écarté des domaines de haute technologie. Pendant les années 80 et 90, seul le Royaume-Uni et la Suisse ont renforcé leurs avantages comparatifs dans ces activités.

Or, ces hautes technologies se caractérisent par une forte croissance de la demande et de l'emploi, une productivité supérieure à la moyenne et des retombées positives sur l'ensemble de l'économie, industrie et service. Il s'agit là d'un domaine où le rôle des PME innovantes est essentiel, alors même que le lancement de tels PME en Europe se heurte toujours à de multiples obstacles administratifs, institutionnels et financiers. Selon plusieurs observateurs, la

capacité stratégique des entreprises européennes est interpellée. Faute d'une intégration de la RD et de l'innovation dans une stratégie d'ensemble qui les valorise et les oriente, l'innovation risque de n'être qu'un simple changement, isolé du reste de l'entreprise, sans effet économique. En fait, ce n'est pas la RD qui doit orienter la stratégie, mais c'est la stratégie qui doit orienter la RD.

Corrélativement, l'Union et les Etats membres sont appelés à abandonner une politique de "champions nationaux" définitivement installés, et à favoriser plutôt l'émergence de nouvelles entrées sur les marchés, à encourager l'apparition de nouveaux entrepreneurs, à renforcer la réceptivité des consommateurs à l'innovation, à réorienter vers la demande des instruments qui sont aujourd'hui utilisés pour soutenir le statu quo.

Un troisième facteur porte sur la mise en œuvre des stratégies précédentes: il s'agit, pour les entreprises, de disposer d'une structure d'organisation interne efficace. En contraste avec les structures traditionnelles, fragmentées et découpées, elle requiert notamment des systèmes rapides d'information, une interactivité plus souple, une simplification drastique des procédures. Cette nécessité est confirmée par le rapport TARGET de la Commission, qui consiste en une synthèse d'enquêtes auprès de 500 entreprises, portant sur divers aspects des ressources humaines. Une conclusion est un manque apparent de réflexions stratégiques sur ce thème et de liens entre investissements en capital et investissements en ressources humaines.

En fait, il s'agit de réconcilier productivité et flexibilité, en asseyant la productivité elle-même sur la flexibilité des tâches, des hommes et des opérations. Cette "technologie des relations de travail"¹⁵ conduit à la qualité des processus, par la mise en place de nouvelles lignes de communication - horizontales ou transversales - entre départements, ce qui requiert une forte participation des salariés. Cette participation exige elle-même des compétences nouvelles, un travail coopératif, une implication des travailleurs, une polyvalence des qualifications. Plus généralement, l'organisation taylorienne tirait son efficacité de la rigueur des découpages entre fonctions de l'entreprise, entre tâches et entre métiers, ainsi que de la précision de la programmation. Mais ces principes, qui permettent de réduire les coûts en environnement stable, fonctionnent très mal pour la variété, la réactivité et surtout la qualité ou l'innovation. D'où un formidable renversement, alors que le taylorisme était entièrement bâti sur un idéal de zéro communication, la nouvelle productivité est directement liée à la capacité de coopération entre toutes les parties du système de production, depuis l'amont jusqu'au client, en passant par les services fonctionnels, les fournisseurs, etc. L'efficacité est relationnelle. La productivité des opérations fait place à une productivité des interfaces¹⁶ A ce niveau, les innovations organisationnelles, telle que la « lean production », sont aussi importantes que les innovations technologiques.

15 H. Shimada, in CEE, "Conférence sur les relations de travail au Japon et dans la Communauté", Bruxelles, octobre 1991.

Deux exemples d'entreprises peuvent illustrer ces innovations organisationnelles. La première étude de cas porte sur le partenariat Baxi, qui illustre l'introduction de nouvelles formes d'organisation du travail et de formation pour faire face à une évolution importante sur le plan de la compétitivité.

Le partenariat Baxi est très compétitif sur le marché des appareils de chauffage domestique du Royaume-Uni. Fondé comme entreprise familiale, il y a plus d'un siècle, la propriété en a été transférée au personnel dans les années 80. Avec un chiffre d'affaires de 108 millions d'écus, Baxi compte 1.400 salariés.

A la fin des années 80, l'entreprise a été confrontée à quatre problèmes majeurs: la baisse de la demande, un marché plus compétitif, l'augmentation des frais généraux, ainsi que des problèmes de qualité fréquents. Baxi a dû faire des choix fondamentaux pour survivre. Elle s'est alors engagée dans une vaste restructuration, dont voici les aspects principaux:

- 1) Réorganisation de l'entreprise sous forme d'unités commerciales stratégiques axées sur le client et la création d'équipes autogérées, ces équipes sont polyvalentes et sont autorisées à programmer leur travail;
- 2) Réduction du nombre des niveaux d'encadrement de cinq à trois;
- 3) Introduction de programmes d'amélioration continue;
- 4) Investissements majeurs dans la formation, et notamment la création d'un Centre d'apprentissage multimédia sur le lieu de travail.

Baxi a ainsi réussi à maintenir sa rentabilité et à accroître sa part de marché, tout au long de la grave récession des années 90. Le rythme de l'innovation s'est amélioré de façon significative et les temps de cycle de fabrication ont été réduits de façon spectaculaire. La productivité a augmenté de plus de 20%. Le niveau de participation et d'engagement du personnel est élevé. Les différentes entreprises ont leur propre directeur du personnel et leur propre comité d'entreprise élu. La plupart des emplois ont été maintenus, les effectifs sont similaires à ce qu'ils étaient il y a une décennie, car les réductions du volume de fabrication ont été compensées par l'accroissement de la R & D et des investissements dans de nouveaux produits.

L'étude du cas Nokia illustre l'importance de la culture d'entreprise, de la formation et des structures organisationnelles horizontales pour gérer la croissance dans une industrie mondiale de haute technologie. La société finlandaise Nokia, jadis conglomérat manufacturier, s'est converti en une entreprise de télécommunications axée sur un créneau, qui réalise des opérations dans le monde entier et qui est leader mondial sur le marché des infrastructures cellulaires et des combinés. Elle a un chiffre d'affaires de 6 milliards d'Euros et compte 34.000 salariés. Nokia a dû relever le défi de la gestion d'une croissance rapide, du maintien de l'esprit d'entreprise et de l'amélioration de l'apprentissage du personnel, dans un marché hautement compétitif et en constante évolution. Les solutions ont été d'ordre structurel et

¹⁶ P. Veltz, 1994

culturel et ont porté sur l'organisation et la gestion. Les activités de formation et de développement, qui ont été étroitement liées à la stratégie professionnelle, sont complétées par une rotation entre les divers emplois et de nouvelles affectations. La technologie est également utilisée pour faciliter le partage de l'information, le développement personnel et l'apprentissage dans l'ensemble de l'entreprise. Nokia a ainsi élargi ses activités de façon substantielle et, malgré une concurrence féroce, renforcé sa position en tant que leader du marché. La vente d'unités de télécommunication a plus que triplé entre 1992 et 1995. 13.000 salariés ont été recrutés au cours des deux dernières années, tout en maintenant la flexibilité de l'entreprise et sa capacité à innover.

C'est dans ce contexte d'une interdépendance stratégique accrue des nations, des groupements régionaux et des firmes que se pose alors la question de l'avenir du modèle européen de société. Au-delà des diversités qui caractérisent l'U.E., ce modèle associe la dynamique du marché et la promotion de la cohésion sociale. Si ce modèle est aujourd'hui en cause, il serait erroné de l'imputer à la mondialisation. Même sans ce phénomène, la nécessité de sa réforme serait nécessaire.

Les déficiences de l'Etat providence européen manifestées, soit par l'importance du chômage de masse, soit par la récurrence des déficits de financement, sont apparues bien avant le phénomène de globalisation, si l'on convient de dater celui-ci du milieu des années 80. En d'autres termes, les incohérences de la protection sociale trouvent d'abord leur origine à l'intérieur des économies européennes. Si la globalisation économique n'est pas à l'origine de ces difficultés, elle contribue cependant à en accentuer les effets. L'U.E. réalise des surplus commerciaux importants avec les PBS mais la tendance à la réduction de la part des emplois qualifiés dans l'offre de travail va s'accroître avec l'augmentation des délocalisations et des importations en provenance de ces pays à faible coût de main d'œuvre. D'une certaine manière, la globalisation fait obligation aux Européens de ne plus différer les réformes structurelles déjà requises par les défaillances du dispositif de cohésion économique et sociale.

Il importe aussi de mettre en place une guidance assurant que la mondialisation de l'économie ne sera pas synonyme de remise en cause des droits fondamentaux des travailleurs, qu'elle assure l'accès de tous à une croissance équitable et que des politiques sociales raisonnables tirent la croissance mondiale vers le haut. Au-delà, l'approfondissement du modèle européen met de plus en plus en cause la conception selon laquelle il existe un inévitable arbitrage entre efficacité et solidarité.

Plusieurs signaux suggèrent que l'arbitrage entre efficacité et cohésion sociale n'est pas aussi radical qu'on pourrait le penser. Au contraire, l'enjeu est de valoriser l'homme dans toute sa dimension, dans sa vocation à être pleinement responsable et non seulement outil de production. Il est urgent de s'attaquer directement à ce thème central pour l'avenir de la société européenne. A l'heure actuelle, on dispose d'un ensemble de travaux montrant qu'un

certain nombre de facteurs, liés à une "économie sociale de marché", loin de constituer un handicap, sont un apport important à l'efficacité globale du développement européen. Au niveau de l'entreprise, l'approche traditionnelle repose sur des agents individualistes et opportunistes qui répondent aux signaux du marché. Par contre, les institutions créeraient des interférences, qui seraient sources d'imperfections. Aujourd'hui, il apparaît que si des institutions économiques ne sont pas à même d'assurer un engagement crédible et stable, de nombreuses relations économiques, sources de bénéfices mutuels, ne se noueront pas. Par exemple, un employeur peut désirer investir dans le développement du savoir-faire d'un travailleur, mais il ne sera pas incité à le réaliser si celui-ci est parfaitement libre de changer d'entreprise. Réciproquement, un travailleur en emploi précaire risque de ne pas s'investir dans ses fonctions, étant en recherche d'engagements alternatifs. Plus généralement, les études de management montrent que les relations de long terme et le développement de la confiance mutuelle peuvent constituer un avantage compétitif crucial¹⁷. Cet avantage ne porte pas seulement sur la dynamique au sein de l'entreprise, mais aussi sur les relations avec les fournisseurs et les clients¹⁸. Parmi les recherches sur ce thème, une récente étude réalisée par le Boston Consulting Group à Düsseldorf, est particulièrement illustrative. Elle porte sur le thème des liens entre investissements dans les employés et performance de ces firmes sur le marché des actions. Elle porte sur plus de 100 entreprises allemandes et couvre 10 secteurs industriels, qui comprennent la construction automobile, la banque et la pharmacie. Les résultats sont impressionnants. Dans chacune des industries, les sociétés qui ont favorisé le degré d'autonomie et la liberté de prendre des décisions et des initiatives, les heures de travail flexibles, la prédominance d'organisation en réseau, un nombre réduit de niveaux hiérarchiques, la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences, une association aux résultats financiers de l'entreprise, obtiennent un rendement nettement supérieur à celui des concurrents, sous la forme d'une forte croissance de la valeur de leurs actions et des dividendes. En outre, ces sociétés ont été les créateurs du plus grand nombre d'emplois. Au niveau de la nation, plusieurs recherches¹⁹ mettent en cause les relations traditionnellement acceptées entre croissance, inégalité des revenus et sécurité sociale. Un premier type d'étude arrive à la conclusion que dans les pays développés et démocratiques, l'inégalité est dommageable pour la croissance. Il est notamment montré que, plus élevé est le degré d'inégalité dans la distribution du revenu personnel, plus faible est la croissance annuelle du Produit National Brut par tête. Sous réserve de confirmation, un message important de cette étude est qu'indépendamment de considérations d'équité et de solidarité, les autorités publiques doivent prendre en compte le fait que si elles permettent une distribution de plus en plus inégalitaire des revenus, les

¹⁷ Voir notamment M. Casson, *The Economics of business culture*, Oxford University Press, 1991; J. Kay, *The Foundations of Corporate Success*, Oxford University Press, 1993; B. Coriat et O. Weinstein, *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Livre de Poche, 1995.

¹⁸ F. Reichheld, *The loyalty effect*, Harvard Business School Press, 1996. (traduction en allemand)

riches devenant de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres, elles peuvent être confrontées à une croissance réduite et à des pertes d'efficacité. Indépendamment de considérations éthiques, une société duale est coûteuse.

D'autres études ont testé la relation selon laquelle les pays avec de hauts niveaux de dépenses sociales se caractériseraient par de faibles performances économiques. La conclusion est qu'il n'y a pas d'évidences claires quant à un impact négatif de transferts sociaux élevés sur le niveau ou le taux de croissance du PNB (Atkinson). Plutôt que de mettre en accusation l'existence d'une économie "sociale" de marché, qui serait néfaste à l'efficacité économique, ces premiers travaux suggèrent que, selon les formes prises par les transferts sociaux et les conditions qui les accompagnent, l'effet sur les comportements pourra être positif ou négatif. L'enjeu est alors de recadrer le système, de telle sorte qu'il prévienne l'exclusion du tissu social, qu'il maintienne la main-d'œuvre dans le marché du travail et qu'il soutienne la requalification en dehors de l'entreprise mais aussi au sein de celle-ci.

4 Les principes et le pouvoir

Le sommet de Biarritz a accepté sans discussion la charte européenne. Elle fixe les droits fondamentaux que reconnaissent les pays membres. Tous les Etats - y compris et peut-être surtout l'Autriche - ont souscrit à ce texte généreux et général. Les candidats savent quel code de valeur ils doivent respecter pour faire partie de l'Europe démocratique. C'est une clarification bienvenue sur le chemin de l'élargissement. Les quinze se sont ainsi donné les moyens de refuser un pays comme la Turquie sans être accusés de discrimination ethnique ou religieuse.

L'énoncé des grands principes est chose aisée. En revanche, les Européens sont en profond désaccord sur l'essentiel : la répartition des pouvoirs au sein de l'Union. Plutôt que de dessiner une architecture entièrement nouvelle, les quinze ont opté, prudemment, pour une retouche des institutions existantes, élaborées lorsque l'Europe ne comptait que six membres.

La Commission. Chaque Etat membre a droit à un représentant dans la Commission. Les grands pays en ont deux. Avec une Europe à vingt-cinq ou à trente, l'autorité exécutive de Bruxelles deviendrait lourde et pléthorique. Les petits Etats refusent de ne plus être représentés à l'exécutif. Les grands ne veulent pas abandonner leur double siège.

L'Allemagne ou la France ne veulent pas être mises sur le même pied qu'un Etat balte. L'idée de créer un comité restreint au sein de la Commission, qui serait composée de « chefs et de sous-chefs », ne passe pas la rampe. Aucun Etat n'accepterait d'être représenté par un « sous-chef ». Une présence tournante des pays au sein de la Commission provoque le même rejet.

Le Conseil. Les ministres sont détenteurs, par délégation, de la souveraineté nationale. Le Conseil des ministres est l'organe décisionnel suprême de l'Union. Chaque Etat en est membre de plein droit et peut opposer son veto lors de décisions importantes. Pour éviter la

paralysie, la réforme prévoit de diminuer fortement la liste des décisions passibles du droit de veto. Tous les pays, petits et grands, sont égaux devant ce partage de souveraineté. La Grande-Bretagne - qui s'en étonnerait ? - y est largement hostile. Mais d'autres pays défendent fermement certains aspects de leur souveraineté. Ainsi la France ne veut pas que l'on touche à sa culture.

Les décisions qui échappent à la règle du veto sont prises à une majorité pondérée par le poids respectif des Etats, en tenant compte de leur population. Le système actuel favorise les petits pays. Une coalition des petits Etats peut toujours barrer la route à une alliance formée par plus de deux grands. Le système doit être réformé, affirment les grands, pour mieux tenir compte du poids démographique. Dans une future Europe à vingt-cinq, les dix-sept plus petits Etats auraient moins d'habitants que la seule Allemagne.

4.1 Changer de régime

L'inévitable s'est produit : une confrontation de pouvoir entre les grands et les petits. Elle est incontournable dans le système actuel. Le premier ministre belge l'a dit clairement à Biarritz : la réforme institutionnelle est impossible sans l'adoption d'une constitution européenne qui définira clairement les compétences des Etats et de l'Union. La répartition des tâches étant opérée, il faudra définir qui exercera le pouvoir supranational. Le modèle existe. Il fonctionne depuis un siècle et demi en Suisse. C'est la structure fédérale que propose l'allemand Joschka Fischer.

L'Europe parlant anglais, français ou danois n'est pas prête à opérer ce changement de régime. La retouche de l'édifice en vue de l'élargissement n'est qu'un replâtrage insatisfaisant. Introduire le fédéralisme « à la Suisse » pour permettre à l'Europe de s'élargir à vingt ou trente membres. Les suggestions de l'allemand Joschka Fischer flattent l'orgueil helvétique, même dans le camp de nos euro-sceptiques. Dans un habit à coupe helvétique, la machine de Bruxelles deviendrait-elle plus fréquentable pour nous ? Probablement, si l'on ne craint pas un vrai partage des souverainetés.

En outre :

La réforme des institutions européennes évoquée au Sommet de Porto, n'est qu'une solution minimale et insuffisante pour gérer une Europe élargie aux pays de l'Est européen. Sans changer fondamentalement les mécanismes décisionnels, les trois volets de la réforme proposée ont principalement pour but d'atténuer le poids des petits pays. Une nouvelle pondération des voix au Conseil des ministres éviterait qu'un cartel de petites nations puisse trop facilement bloquer les décisions. Chaque Etat n'aurait plus la garantie d'être représenté à la Commission exécutive.

4.2 Une proposition radicalement autre

Une autre retouche est l'atténuation du droit de veto. Les décisions exigeant l'unanimité seraient moins nombreuses. Cette restriction de souveraineté serait imposée à tous les Etats

membres. Mais l'égalité de sacrifices n'est qu'apparente. Même en l'absence d'un droit de veto, l'Allemagne, la France ou la Grande Bretagne parviennent, politiquement, à bloquer un projet qui ne leur convient pas. On comprend dès lors que Jean-Pierre Chevènement applaudisse à cette réforme institutionnelle qui renforce l'influence de la France. Le nationaliste de Belfort voit l'avenir de l'Europe dans le renforcement de l'entente franco-allemande !

Jacques Delors défend une vision similaire, bien qu'atténuée, du leadership des élites. A la tête de l'Union, l'avant-garde d'un nombre limité d'Etats formera le groupe étroitement intégré des « vrais européens ». Des Etats de seconde zone participeront, à la carte, à un programme moins ambitieux de coopération. Delors défendait déjà une idée analogue en 1989. Il proposait alors la création d'un Espace économique européen avec les pays ne voulant pas, ou ne pouvant pas pour des raisons de neutralité, s'intégrer entièrement à l'Europe.

La solution à la Suisse préconiserait la révolution que les cantons suisses ont menée il y a 150 ans. Une Constitution fédérale répartirait la souveraineté entre l'Europe et les nations. Un pouvoir central européen serait contrôlé par un Parlement bicaméral représentant l'un les peuples et l'autre les Etats. Bref, une copie des modèles allemand et suisse. Il faut savoir que chez nous, les fédéralistes sont les défenseurs des prérogatives cantonales. Ils combattent l'extension des pouvoirs de Berne. En Europe, les fédéralistes sont au contraire partisans d'un transfert de souveraineté vers Bruxelles. La même terminologie traduit une réalité opposée en Suisse et en Europe.

4.3 La chance des petits

Au-delà des confusions terminologiques, l'essentiel est de se demander quel modèle est le meilleur pour un petit Etat. La réponse n'est pas évidente. Dans l'Europe actuelle, le véritable pouvoir est exercé par le Conseil des ministres où l'influence des petits pays est largement supérieure à l'effectif de leur population. Le Luxembourg préside l'Union tous les six ans. Il peut opposer son veto aux attaques contre son secret bancaire. Mais la réforme des institutions entend justement grignoter cet avantage des minorités.

L'expérience fédéraliste de la Suisse nous montre, par ailleurs, l'avantage que les petits cantons ont pu tirer de leur appartenance à un Etat fédéral. Ainsi, le canton d'Uri a été contraint par les vainqueurs du Sonderbund d'abandonner, en 1848, une large part de sa souveraineté. Cent cinquante ans plus tard, le pauvre canton montagnard est prospère. Il est parvenu à convaincre une majorité du peuple suisse à « Sauver les Alpes », c'est-à-dire à contenir le flot des camions dans la vallée du Gothard. Une décision laquelle était votée par le peuple en sachant qu'avec un vote positif non seulement on gardera mieux la nature, les vallées avec ses habitants mais qu'il faudra subventionner chaque camion avec env. «350 Euros. Resté souverain et seul dans ses montagnes, Uri aurait sans doute dû céder, depuis longtemps au diktat de Zurich ou de Berne.

En proposant une Europe fédérale, Joschka Fischer veut adapter les structures politiques,

pour répondre aux défis de la mondialisation de l'économie, pour imposer le modèle social européen face à la tyrannie du marché que préconisent les Américains. La démarche est la même que celle des progressistes radicaux fondateurs de la Suisse fédérale pour s'adapter aux exigences de la première révolution industrielle. Elle devrait être au bénéfice des petites comme des grandes nations européennes.

5 Conclusion

Qu'en est-il de la « realpolitik », du consensus politique ? Elle nous ramène au discours sur les modalités du dialogue et de l'intégration suisse dans cette Europe en mutation. A une Europe du libre échange des marchandises — celle que la Suisse a aussi négocié avec la Communauté économique européenne en 1972 — a succédé l'Europe de l'intégration non seulement économique, mais aussi monétaire. Dans une troisième phase — celle qui sera déterminée par l'élargissement aux Etats de l'Est — le processus de construction européenne changera à nouveau. Il en ressortira une Europe nouvelle, plus respectueuse des diversités et des autonomies, et donc plus proche de la vision suisse.

Dans les années 90, le peuple suisse a choisi — par le rejet de l'EEE en 1992 — la voie des accords bilatéraux qui portent notamment sur les quatre libertés de circulation (des personnes, des biens, des services et des capitaux). Les accords bilatéraux soumis aux Chambres fédérales durant la session 1999, sont le fruit d'âpres négociations et il est difficile d'imaginer qu'un tel exercice va se répéter. Par ces accords, la Suisse adhère progressivement aux règles communes du jeu économique européen tout en gardant son indépendance. La discussion sur les mesures d'accompagnement s'insère dans une stratégie de consensus, dans le plein respect de la tradition suisse et du respect pour l'U.E. en tant que partenaire commercial.

Est-ce que cette synchronisation relative et partielle avec les règles économiques de la libre circulation en Europe suffira à nous faire entrer dans l'Union au cours de la première décennie du 21e siècle? Et combien de temps durera cette phase bilatérale? A mon avis, elle pourrait durer longtemps, du moins jusqu'à ce que l'élargissement de l'Europe ait entraîné une modification des règles institutionnelles dont s'est dotée l'Union européenne.

Selon la vue du suisse, l'Europe doit se faire avec ses habitants, une politique par les représentants politiques doit faire le « crosscheck » avec son peuple. L'absence de la démocratie directe pour les 15 peuples représente donc un véritable obstacle à une adhésion. Il reste à évoquer la neutralité, laquelle a permis à plus de 240 organisations internationales, politiques, religieuses etc de s'établir en Suisse (p. ex. siège du Dalai Lama, sentiero luminoso). Il est évident qu'avant une adhésion, les garanties envers ces organisations devraient être réglées.

En dernier lieu, je pense que rien ne nous garantit que l'Europe ira vers un élargissement. Il existe des thèses qui montrent une Europe à 15 ou même à 9 voir à 7.

Espérons le meilleur et essayons de cohabiter jusqu' au prochain évènement majeur lequel fera basculer les structures actuelles d'un côté ou de l'autre.

Annexe 1 : Pacte fédéral du 1er août 1291

AU NOM DU SEIGNEUR, AMEN. C'EST ACCOMPLIR UNE ACTION HONORABLE ET PROFITABLE au bien public que de confirmer, selon les formes consacrées, les mesures prises en vue de la sécurité et de la paix. — Que chacun sache donc que, considérant la malice des temps et pour être mieux à même de défendre et maintenir dans leur intégrité leurs vies et leurs biens, les gens de la vallée d'Uri, la Landsgemeinde de la vallée de Schwytz et celle des gens de la vallée inférieure d'Unterwald se sont engagés, sous serment pris en toute bonne foi, à se prêter les uns aux autres n'importe quels secours, appui et assistance, de tout leur pouvoir et de tous leurs efforts, sans ménager ni leurs vies ni leurs biens, dans leurs vallées et au dehors, contre celui et contre tous ceux qui, par n'importe quel acte hostile, attenteraient à leurs personnes ou à leurs biens (ou à un seul d'entre eux), les attaqueraient ou leur causeraient quelque dommage. Quoi qu'il arrive, chacune des communautés promet à l'autre d'accourir à son secours en cas de nécessité, à ses propres frais, et de l'aider autant qu'il le faudra pour résister à l'agression des méchants et imposer réparation du tort commis. — C'est ce que, par le geste consacré, ils ont juré d'observer en toute loyauté, renouvelant par le présent traité le texte de l'ancien pacte corroboré par un serment; sous réserve que chacun, selon sa condition personnelle, reste soumis, comme il convient, à son seigneur et lui rende les prestations auxquelles il est tenu. — De même, après commune délibération et d'un accord unanime, nous avons juré, statué et décidé que nous n'accepterions et ne reconnaitrions en aucun cas dans lesdites vallées un juge qui aurait payé sa charge de quelque manière, soit en argent soit à quelque autre prix, ou qui ne serait pas de chez nous et membre de nos communautés. Si d'autre part un conflit surgit entre quelques-uns, les plus sages des confédérés doivent intervenir en médiateurs pour apaiser le différend de la façon qui leur paraîtra efficace; et les autres confédérés doivent se tourner contre la partie qui repousserait leur sentence. — Outre tout cela, ils ont établi un statut commun, stipulant que celui qui, criminellement et sans provocation, commettra un meurtre, sera, si on a pu se saisir de lui, puni de mort comme son crime infâme l'exige; à moins qu'il ne puisse prouver qu'il est innocent; et s'il réussit à s'échapper, il lui est à jamais interdit de revenir au pays. Ceux qui accorderaient abri ou protection audit malfaiteur doivent être expulsés des vallées, aussi longtemps qu'ils n'auront pas été expressément rappelés par les confédérés. — Si quelqu'un, de jour ou dans le silence de la nuit, met criminellement le feu aux biens d'un confédéré, on ne doit plus jamais le considérer comme membre d'une de nos communautés. Et celui qui, dans nos vallées, prendrait le parti du dit malfaiteur et le protégerait devra indemniser la victime. — De plus, si l'un des confédérés en dépouille un autre de ses biens ou lui cause n'importe quel autre dommage, les biens du coupable que l'on pourra saisir dans les vallées doivent être mis sous séquestre pour dédommager la victime conformément au droit. — En outre, nul n'a le droit de saisie envers un autre confédéré, à moins que celui-ci ne soit notoirement son débiteur ou ne se soit porté caution envers lui; et il ne doit le faire qu'en vertu d'un prononcé

spécial du juge. — Outre cela, chacun est tenu d'obéir à son juge et doit, s'il est besoin, indiquer de quel juge il relève dans la vallée. Et si quelqu'un refuse de se soumettre au jugement rendu, et que l'un des confédérés subisse quelque dommage du fait de son obstination, tous les confédérés sont tenus de contraindre à réparation le récalcitrant. — Et surgisse une querelle ou une discorde entre quelques confédérés, si l'une des parties se refuse à tout arrangement par voie judiciaire ou par accommodement, les confédérés sont tenus de prendre fait et cause pour l'autre partie. — Les décisions ci-dessus consignées, prises dans l'intérêt et au profit de tous, doivent, si Dieu y consent, durer à perpétuité; en témoignage et confirmation de quoi le présent acte, dressé à la requête des prénommés, a été muni des sceaux des trois communautés et vallées susdites. — Fait en l'an du Seigneur 1291 au début du mois d'août.

Annexe 2 : Valeurs du parti majoritaire PDC

Partie démocratique chrétien publie lors de l'assemble délégués le 20.1.2001 par son président, Adalbert Durrer

(J'ai intégré ces valeurs pour reproduire une opinion majoritaire qui règne en Suisse et pour que le lecteur puisse mieux se rendre compte.)

Par notre politique démocrate-chrétienne, fondée sur des valeurs, nous voulons :

- Des citoyennes et des citoyens assumant leur responsabilité individuelle dans un Etat qui ne peut pas mettre à disposition une casco totale pour tous les impondérables de la vie ;
- Un Etat solidaire qui, contrairement à une entreprise privée, assume sa responsabilité à l'égard de toutes les personnes qu'elles soient productives ou non ;
- Un Etat qui crée un équilibre efficace entre les générations, les régions et les partenaires sociaux ;
- Que la cohésion soit considérée comme un fondement vital de notre pays. Malgré toutes les démarches tendant à la libéralisation et l'obligation de faire des économies, la desserte et l'approvisionnement des biens essentiels à la vie quotidienne (service public) doit être assurée sur tout le territoire. Il y a lieu de saisir la chance de ranimer la cohésion par la réforme du fédéralisme, la nouvelle péréquation financière et la garantie du financement de notre système social ;
- Donner ou laisser aux plus petites collectivités qui composent notre Etat la possibilité d'assumer leurs responsabilités : la famille, les associations, les communes, les cantons (la subsidiarité). La tendance qui consiste à rendre l'Etat responsable de tout affaiblit de plus en plus la communauté politique nationale ;
- Que notre population de Suissesses et de Suisses ne s'éteigne pas. La création d'une famille et l'éducation des enfants ne doit pas devenir une charge excessive voire une menace existentielle. En Suisse, la création d'une famille ne doit pas constituer un risque de pauvreté. C'est pourquoi nous demandons au ministre des finances, Kaspar Villiger, et à l'ensemble du Conseil fédéral de mettre en place sans délai le paquet de réformes annoncé – et promis depuis longtemps – afin d'alléger la charge fiscale des familles et d'améliorer de façon efficace les conditions des familles avec enfants ;
- Assurer des conditions compétitives et correctes à la place économique suisse – site de recherche et de production – pour conserver notre capacité concurrentielle en Europe et dans le monde ;
- Un système de formation orienté sur la pratique. Dans un monde axé sur l'économie, des connaissances de base en économie sont indispensables pour pouvoir mener une action politique et tenir un rôle responsable au sein de la société. Outre la lecture, l'écriture et le calcul, il convient d'apprendre une quatrième technique: la maîtrise des technologies en matière de communication. La constante évolution dans les domaines tels que le

e-gouvernement, le e-business, etc. nécessitent de fixer les priorités qui s'imposent au niveau de la formation ;

- Une neutralité qui ne devient pas un slogan en faveur de la stagnation ou de l'isolement. La neutralité n'est pas un alibi pour se soustraire à la solidarité ;
- Mener le débat sur l'adhésion à l'UE par de larges discussions approfondies au sein et avec la population. Ces étapes ont un tel impact sur nos institutions ainsi que sur notre économie et notre société qu'elles exigent du temps. L'expérience a démontré que la Suisse ne franchit pas de telles étapes du jour au lendemain et qu'elle a de bonnes raisons d'agir ainsi.

Annexe 1 : Statistique internationale²⁰

Arguments 1999	Suisse	U.E.	Etats Unis	Japon
Population en milliers	7'124	375'458	272'878	126'686
Pourcentage moins de 15 ans	17,5	17	21,4	14,4
Naissances par 1000 habitants	11,1	10,7	14,6	9,5
Etrangers établis	19,4	5,1	10,3	1,2
Emissions de CO2 en t par habitant	6,3	8,7	20,1	8,9
PIB par habitant en \$	27'902	22'191	33'850	24'628
Dette publique en % du PIB	51,2	--	68,6	97,4
Exportations par habitant en \$	14'797	7'845	3'545	3'690

Ces quelques chiffres peuvent être interprétés comme suit :

Une population des deux côtés presque égale. Mais les possibilités d'une alliance de l'Amérique du Nord avec le Japon semble plutôt faible. C'est plutôt la concurrence des marchés. En Europe la population suisse ne fait en aucun cas le poids.

L'Amérique remportera la course pour le financement des rentes des futurs retraités et de la main d'œuvre, grâce aux nombreux jeunes. Du côté du Japon, le manque de structure pour le financement des retraites façon européenne, entraînera des coûts considérables. Cet argent manquera évidemment pour d'autres investissements.

On peut faire le même raisonnement concernant les naissances, lesquelles sont en augmentations.

La quantité d'étrangers établis en Suisse montre, d'une part l'ouverture et d'autre part, que le travail créé ne peut pas être assuré par les Suisses seuls. L'image est encore accentuée, si j'évoque le faible pourcentage de chômeurs (1,8%)

Concernant les émissions selon les accords de Kyoto l'Amérique du Nord devra effectuer encore des investissements énormes pour s'aligner au standard des pays développés.

Le BIP montre la bonne relation politique / économie.

Avec la dette relativement faible et en tenant compte des autres facteurs, la Suisse possède une garantie de stabilité et une indépendance à affronter des crises futures.

Le quota de l'exportation montre la compétitivité ainsi que la nécessité d'avoir des marchés extérieurs, soit une dépendance directe de l'Europe vue la quantité exporté dans l'U.E.

Fazit : La Suisse fait partie de la triade, as des atouts pour le futur, mais elle dépend de l'Europe concernant la main d'œuvre et les marchés. Economiquement elle n'est pas indépendante.

²⁰ Office fédérale des statistiques suisse

6 Bibliographies

Ouvrages:

- Antoine Gazano, L'essentiel des relations internationales, Ed. Gualino, 2000.
- Paul Claval, Géopolitique et Géostratégie, Ed. Nathan Université, 1996.
- Maurice Allais, La Mondialisation, Ed. Clément Juglar, 1999
- Octave Gélienier et Emmanuel Pateyron, La nouvelle économie du 21e siècle, Ed. Economica, 2000
- Philippe Moreau Defarges, La Mondialisation, vers la fin des frontières?, Ed. Dunod, 1993
- Philippe Chalmin, Les marchés mondiaux, Ed. Economica, 2000
- Gregory Mankiw, Principes de l'économie, Ed. Economica, 2000
- Eric Bosserelle, Economie générale, Ed. Hachette, 2000

Pages Internet:

- Banque Mondiale: <http://www.worldbank.org>
- FMI: <http://www.imf.org>
- OCDE: <http://www.imf.oecd.org>
- OMC: <http://www.wto.org>
- ONU: <http://www.un.org/french>
- U.E.: <http://www.europa.eu.int>
- France industrie: <http://www.ambafrance.hit.bg/industrie.html>
- France économie:
http://www.libres.org/francais/economie/archi/economie_012002/pib_e041.htm
- Suisse: <http://www.nzz.ch/folio>, <http://www.cvp.ch/francais>, <http://www.jeunes-radicaux.ch>

Magazines:

- Alternatives économiques, numéro 201, mars 2002.
- Sciences humaines, numéro 32, mars-avril-mai 2001

Conférences:

- Professeur Jean-Louis SCARINGELLA, dans le cadre du séminaire " La mondialisation : dimensions politique, économique et sociale "
- M. Leray de la Commission Européenne, « La prospective dans l'U.E.

Rapports et résolutions :

- Rapport d'information du centre de Développement de l'OCDE: « L'économie mondiale, une perspective millénaire